



Actualités de la Région PAYS DE LA LOIRE

Suivez, sur cette page, les actualités de la Région Pays de la Loire.

Publié le 14 avril 2020

CRISE SANITAIRE - CORONAVIRUS : PLANS D'AIDE



La Région mobilise 56 millions d'euros disponibles dès à présent pour soutenir les entreprises et le monde culturel, sportif et associatif.

Christelle MORANÇAIS, présidente de la Région des Pays de la Loire annonce un objectif clair : mobiliser au plus vite les crédits supplémentaires et faire le maximum pour éviter que des entreprises ne fassent faillite.

Ce plan régional économique d'urgence répond à trois principes :

- **La simplicité** : avec un accès et une instruction facilitée pour les entreprises.
- **L'efficacité** : avec des mesures adaptées à chaque situation et chaque taille d'entreprises, et des effets de levier financiers maximisés.
- **L'unité** : des mesures sont mises en oeuvre en étroite coordination avec l'Etat et BPI, afin de « jouer collectif », d'assurer la cohérence de l'action économique, et de faire l'unité nationale face à



l'ampleur de la crise.

Il s'articule en 6 grandes mesures à disposition des entreprises régionales :

Mesure n°1 :

Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité », un dispositif régional de 12 M€ de subvention de trésorerie.

Destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire, ce dispositif permet aux entreprises connaissant des difficultés de trésorerie de bénéficier d'une subvention.

Mesure n°2 :

Création, par la Région et BPI, du prêt Rebond doté de 12 M€ de prêt à taux zéro.

Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce qui permet de déployer 60 millions d'euros de prêt au total, grâce à l'effet de levier des contre-parties bancaires.

Mesure n°3 :

5 M€ d'euros de report des avances remboursables accordées par la Région.

Dès le 1er avril, la Région reporte les avances remboursables dues pour les 6 prochains mois.

Mesure n°4 :

10 M€ d'euros de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire Garantie.

Destiné à l'ensemble des TPE, PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Garantie est un dispositif de garantie de prêts porté à 80% (au lieu de 70%) du montant garanti et co-financé par la Région des Pays de la Loire et BPI. Ces 10M€ de fonds régionaux visent à rendre possible, aux côtés de BPI, 205M€ de prêts bancaires.

Mesure n°5 :

15 millions d'euros de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement.

Destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Redéploiement permet de souscrire un prêt de 50 000 à 500 000€, à un taux TEG de 2,03% sans garantie ni coûts additionnels. Grâce à l'effet de levier, ces 15M€ devraient permettre l'octroi de 60M€ de prêts.

Mesure n°6 :

2 M€ d'euros avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'Urgence Evénements.

Destiné à toutes les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs, ce fonds d'urgence vise à venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et



sportifs, durement touchés par l'annulation ou la baisse de fréquentation des événements ; avec un plafond de subvention de 30 000€. Ce fonds est complété par un effort régional de 2,3M€ (maintien des subventions versées pour des manifestations finalement annulées, et renforcement de dispositifs actuels), portant à 4,3M€ le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs.

Pour faciliter le contact avec les entreprises, la Région a mis en place 2 numéros verts :

- le 0 800 100 200 pour les entreprises.
- le 0 800 200 402 pour les associations culturelles et sportives.

